

Délibération n°2023-04-03

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Accord de soutien au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire "Destination France"**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	64
Pouvoirs	14
Votants	78

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 septembre 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Gautier Stéphanie	à	Barbara Vimont
Barbe Gilles	à	Christophe Arfeuillère	Granet Henri	à	Marc Bujon
Boyer Laurence	à	Alain Sivade	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Michelon Jean-Marc	à	Aurélié Gibouret-Lambert
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Parrain Céline	à	Michel Pesteil
Coutaud Pierre	à	Didier Beaumont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Delibit Sandra	à	Jean-Pierre Guitard	Saugeras Jean-Pierre	à	Franck Rebuzzi

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Laurent Nathalie ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté).

Le président rappelle que le territoire de Haute-Corrèze Communauté se dote d'un potentiel touristique important qui mérite d'être étudié plus en profondeur. Ce projet, porté par Haute-Corrèze Communauté, est réalisé en collaboration avec l'Office de Tourisme Communautaire.

Cette étude doit permettre :

- d'avoir une vision globale du tissu économique touristique : établir un diagnostic détaillé du territoire. Le cabinet d'études peut s'appuyer sur les données et diagnostics déjà réalisés par l'OTC ;
- de connaître les besoins et les potentiels de développement de l'économie touristique ;
- d'aboutir à des propositions stratégiques de développement ;
- d'identifier et chiffrer les actions ;
- de proposer une mise en réseau ;
- de voir le positionnement de Haute-Corrèze Communauté par rapport aux territoires voisins.

Dans le cadre de l'appel à projet « Destination France », Haute-Corrèze Communauté a sollicité une aide au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire de 19 658 € pour un montant de dépense de 24 571,92 € HT soit 80 % de participation.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan d'actions pour la réalisation de l'étude stratégique de développement économique et touristique du territoire ;
- **SOLLICITE** la demande de subvention FNADT dans le cadre du plan de reconquête et de transformation du tourisme « Destination France » ;
- **DESIGNE** monsieur Philippe BRUGERE, vice-président comme référent de ce dossier dans le cadre de sa fonction relative à la politique touristique ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 26 septembre 2023

Le président,
Pierre Chevalier

